

N°60/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 décembre 2020

OBJET : Délibération pour financer les travaux sur l'eau potable

Le dix décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 3 décembre 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (procuration à GRAS Julien), GALLAND Daniel (procuration à Richard ACHIN)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable malgré les subventions obtenues de faire financer le projet sur l'eau potable par une banque :

- Une première proposition de financement pour le préfinancement des subventions dans l'attente de leur versement (Crédit Relais)
- Une deuxième proposition pour un prêt moyen terme pour financer la part d'autofinancement de la commune

Monsieur le Maire présente les propositions bancaires qui lui ont été faites.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt moyen terme à taux fixe amortissable pour la création d'un réservoir et la réfection du réseau d'adduction d'eau potable pour un montant de 420 000,00€, sur 25 ans, au taux de 0,93%, échéance trimestrielle, frais de dossier de 0,15% flat, remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.
- **DECIDE de** retenir la proposition du Crédit Agricole pour un crédit relais pour l'avance de subvention pour un montant de 900 000,00€ sur 24 mois au taux fixe de 0,65% et 0,15% de frais de dossier.
- **DONNE tous** pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier et inscrire l'emprunt au budget primitif ou sur une décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE